

France Télécom visé par une plainte pour « mise en danger d'autrui » à cause de parafoudres radioactifs

RADIOACTIVITE Une association et la CGT ont déposé plainte mardi pour dénoncer la dangerosité de parafoudres radioactifs manipulés sans protection

20 *Minutes* avec AFP

Publié le 16/07/19 à 21h44 — Mis à jour le 16/07/19 à 21h44



Une série de suicides a touché France Télécom entre 2006 et 2011, dont 35 au [cours](#) des seules années 2008 et 2009. — ZEPPELIN/SIPA

Ils veulent dénoncer la dangerosité de parafoudres radioactifs, manipulés sans protection depuis des décennies [par les agents de France Télécom dans l'hexagone](#). Pour cela, l'association Henri Pézerat et plusieurs antennes de la [CGT](#) dans le Puy-de-Dôme et le Cantal ont déposé plainte mardi pour « mise en danger d'autrui » à [Clermont-Ferrand](#). « On demande que la mise en danger des agents exposés aux rayonnements ionisants cesse, que le préjudice subi soit reconnu », a déclaré Me François Lafforgue, l'avocat des plaignants.

« Il n'y a pas eu de protection »

« Malgré les alertes du [personnel](#), il n'y a pas eu de protection, d'information, de formation, d'évaluation des risques, ni de surveillance médicale ou d'aménagement des locaux de la part de France Télécom mais une violation du code de la santé publique et du Code du travail », estime encore l'avocat.

Plus d'un million de petits tubes en verre mesurant entre un et cinq centimètres de longueur, servant de parafoudres, étaient installés sur l'ensemble du réseau français jusqu'à leur interdiction en 1978. A l'intérieur : des éléments radioactifs tels que le radium 226, le tritium et thorium 232. Ils ont commencé à être retirés au début des années 2000, « avec des pinces ou à la main avec de simples gants chirurgicaux mais ils pouvaient facilement se casser. Ensuite on les stockait dans de grands fûts qui pouvaient en contenir un millier. Certains étaient même jetés à la poubelle ou stockés dans des [cartons](#) dans des armoires », raconte le délégué du personnel CGT dans le Cantal, Franck Refouvet.

Des maladies provoquées ?

Ce syndicaliste se dit interloqué face une série de cancers ayant frappé les agents de l'antenne de Riom-ès-Montagnes depuis 2005. Huit salariés de France Télécom et de la Poste partageant les mêmes locaux ont été atteints de cancers et six d'entre eux sont décédés, précise l'organisation syndicale, qui dénonce des situations également

« préoccupantes » chez des agents de ligne à [Saint-Nazaire](#) , Tulle, [Lyon](#), Béziers et en Guadeloupe.

« On est face à un scandale à la fois [sanitaire](#) et environnemental », poursuit Yves Colombat, délégué du personnel en Haute-Loire.

Pas d'impact sanitaire, assure Orange

De son côté, Orange assure qu'il n'y a pas eu d'impact sanitaire. Selon une expertise diligentée auprès de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), les niveaux d'exposition aux parasurtenseurs radioactifs sont très largement inférieurs aux valeurs admises pour l'exposition du grand public, précise-t-on chez l'opérateur.

Outre une formation spécifique pour ses salariés chargés de récupérer les appareils restants d'ici deux ans, le groupe précise également faire appel à une société spécialisée qui entrepose les appareils sur un site propre.